



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



CONTRAT DE PLAN ETAT – REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

2015-2020

VOLET TERRITORIAL

CAHIER DES CHARGES

VOLET ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (EPN)

Le réseau des Espaces Publics Numériques a été déployé sur l'ensemble des territoires de la région Centre-Val de Loire dans le cadre des deux précédents CPER. A ce jour, le réseau des EPN labellisés « Web O Centre » compte environ 130 lieux bénéficiant de la médiation de professionnels formés.

Dans la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), la nécessité d'accompagner les citoyens dans l'usage du numérique a été confirmée, avec la volonté d'animer un réseau régional des EPN.

A travers les financements du CPER 2015-2020, la volonté commune à l'Etat et à la Région Centre-Val de Loire est d'accompagner les EPN qui renforceront leurs activités dans deux directions majeures :

- L'insertion vers l'emploi, avec la perspective d'un accompagnement des demandeurs d'emplois qui peuvent être rebutés ou perdus face aux outils internet de recherche d'emplois et de valorisation de leurs compétences
- L'innovation territoriale, avec le soutien à la création de lieux de créativité, de conceptions de prototypes, d'échanges de savoir-faire.

Pour distinguer les EPN s'inscrivant dans ces objectifs, l'Etat et la Région procéderont à des appels à projets.

Par ailleurs, il est possible que des collectivités locales ou des associations souhaitent obtenir le label « Web O Centre », faire bénéficier leurs animateurs de formations et participer aux actions du réseau régional des professionnels de la médiation numérique. Ces labellisations et ces participations seront encouragées, sans induire néanmoins de financements CPER.

Territoire cible : l'ensemble du territoire régional.

Un projet Webocentre peut donner lieu à la mise en œuvre de plusieurs lieux d'accueil, géographiquement répartis sur le territoire sur lequel la maîtrise d'ouvrage exerce sa compétence.

1. Objectifs principaux:

- **Susciter et accompagner les innovations territoriales** (FabLab, French tech, Tiers Lieux...) Identifier les initiatives, soutenir les expérimentations et innovations, essaimer et permettre à d'autres structures de s'inscrire dans une démarche similaire tout en offrant sur le territoire une médiation numérique de qualité.
- **Favoriser l'e-inclusion.** Faire évoluer le contenu des médiations et des formations proposées dans les espaces Webocentre dans une volonté d'inclusion sociale ; diversifier et renforcer les liens entre les espaces et les acteurs de l'inclusion afin d'offrir un relais local aux habitants en créant notamment un partenariat avec Pôle Emploi.
- **Elargir et renforcer le réseau régional** des espaces de médiation numérique animé par le GIP RECIA en permettant notamment les cohérences avec le dispositif des MSAP.

2. L'animation régionale

L'animation régionale est indispensable à ce dispositif, elle sera portée par le GIP RECIA. Il aura notamment en charge d'animer le réseau des animateurs, de poursuivre le plan de formation des équipes, d'organiser le partage d'expériences, et d'accompagner les expérimentations. Le GIP RECIA accompagnera la rédaction des demandes et rendra un avis technique consultatif pour l'instruction des dossiers déposés.

Cette animation permettra notamment de trouver des cohérences territoriales et des synergies avec le dispositif des MSAP. Le dispositif Webocentre étant plus souple, il est complémentaire et pourrait préfigurer la création de MSAP sur certains territoires.

3. Modalités de décisions

Un appel à projets (Inclusion sociale / Innovation territoriale) précisant les critères de sélection, les attentes en matière d'ouverture au public, les caractéristiques techniques ainsi que les pièces administratives nécessaires au dossier sera lancé en septembre 2015.

Eléments de l'appel à projets et de la convention :

- *La structure devra proposer un encadrement des activités par un personnel sous contrat qualifié pour un volume horaire d'ouverture annuelle de 364 heures minimum (soit 7 heures hebdomadaires), et participer aux actions du réseau ;*
- *La structure devra privilégier le recours au dispositif des emplois d'avenir et/ou du Service Civique*
- *Le local doit répondre aux exigences d'hygiène, de sécurité, et d'accessibilité conformément aux réglementations en vigueur concernant les Établissements Recevant du Public. L'intégration d'un espace Webocentre dans une structure apportant des services à la population (MSAP, RSP...) est à privilégier.*
- *L'animation doit être portée principalement par un personnel sous contrat avec la maîtrise d'ouvrage, et non par des bénévoles. C'est l'animateur référent. Il doit exister au moins un animateur référent par projet. Son rôle est d'accompagner le public dans ses démarches d'appropriation, d'assurer le bon fonctionnement des ressources matérielles, de veiller à l'application du règlement intérieur et d'organiser les plannings d'utilisation de la structure.*
- *L'espace Webocentre devra proposer des temps d'animation et de formation à l'usage des outils multimédias et leurs ressources à ses usagers.*
- *Le maître d'ouvrage s'engage à faire mention de la participation de l'Etat et de la Région Centre-Val de Loire dans l'ensemble des documents et outils de communication de l'espace Webocentre. Ces éléments devront s'inscrire dans le respect des chartes graphiques de chacun de ces partenaires.*

4. Modalités financières et éligibilité

Le maître d'ouvrage sélectionné bénéficiera d'un conventionnement sur 3 ans.

Le taux de subvention au titre du CPER est de 80% maximum du coût total éligible TTC, la subvention attribuée sera comprise entre 10 et 50 000 €.

Les dépenses éligibles :

- les ordinateurs fixes ou portables, les serveurs (données, serveur mandataire, filtrant, pare-feu ...), les périphériques et les outils multimédias (imprimantes, scanners, appareil photo, vidéo projecteur,), les postes de travail « légers » associés à un serveur de ressources.
- Les logiciels commerciaux généralistes (bureautique) ou spécialisés (traitement vidéo, ...), en privilégiant systématiquement l'utilisation de logiciels libres.
- Le câblage permettant la mise en réseau locale des équipements, ainsi que les matériels actifs de commutation et de routage.-
- Les charges de fonctionnement liées au salaire du personnel d'animation. Le ou les contrats de travail sur lequel ou lesquels repose(nt) le ou les emplois, peuvent être de différentes natures, mais dans tous les cas, leur(s) durée(s) totale(s) ne doit(vent) pas être inférieure(s) à la durée de l'action (36 mois), par renouvellement ou non.

Sont exclues du cadre des subventions toutes les dépenses liées à l'aménagement du local (électricité, climatisation, alarme, travaux de rénovation,) et à son mobilier.

5. Porteur de projets concernés

Collectivités territoriales ou leurs groupements, associations ou fédérations d'associations.

Modalité d'examen des dossiers

L'examen des dossiers intervient dès que ceux-ci sont réputés complets au regard des règles d'éligibilité précisées ci-dessus.

Les services instructeurs sont :

SGAR - Mission TIC Contact : Gérard GIMENEZ 02.38.81.46.10 gerard.gimenez@centre.pref.gouv.fr	Conseil régional - Direction Europe et Partenariats Contact : Baptiste CHAPUIS 02.38.70.35.02 baptiste.chapuis@regioncentre.fr
--	--

Les dossiers sont instruits techniquement en lien avec le GIP RECIA qui peut apporter un conseil en amont du montage du dossier.